



## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
Séance du Mardi 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président, Olivier ENGRAND, s'est réuni, à la mairie de Belleu pour sa séance (1, rue Joliot Curie, 02200 Belleu).

**Date de la convocation :**

24 mars 2023

NOMBRE DE MEMBRES			
Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs donnés	Qui ont pris part à la délibération
26	19	1	20

Sous la Présidence de M. Thierry ROUTIER, Premier Vice- Président du S.I.T.U.S

Présents : M. ROUTIER Thierry, M. MUTTERER Fabrice, M. CHOQUENET Vincent, M. PHILIPPON Vincent, M. MADIOT Claude, MME MARTIN Nathalie, M. BÉZIN Jean-Marc, M. BOURGEOIS Guillaume, MME COUPEY Sylvie, M. COUTEAU Jean-Marie, M. DESUMEUR Alex, M. DEULCEUX Christian, MME DENUNCQ Isabelle, M. D'HIVER Gérard, MME FERTON-HERPE Thérèse, MME JUVIGNY Nicole, MME LALUC Sylvie, M. MONTARON Philippe, M. MARCHAL Jean-Bernard,

Pouvoirs :

M. MARCELLIN Bruno donne pouvoir à M. ROUTIER Thierry

Secrétaire de séance : M. D'HIVER Gérard

Ont assisté :

Personnel du SITUS : Mme HALLEZ Laurène, M. KIDIERA Abou, MME LE FAUCHEUR Carole, MME AIT OUMEZIANE Djedjiga

Les absents sont excusés

<b>Prise en charge des Titres de transport et des pertes de la Régie de Recette.</b>	<b>Rapport</b>
	<b>N°8</b>

Pour faire suite à la fermeture de la boutique Bus du 3 au 10 décembre 2022, en raison de la Covid 19 ayant touchée le SITUS, il est demandé au SITUS de prendre en charge les titres suivants :

- 38 Astus Jeune
- 9 Astus liberté Mensuel
- 9 Astus liberté réduit
- 43 cartes 10 voyages
- 69 mobilités solidaires
- 43 mobilités solidaires 10 voyages
- 4 mobilité Solidaire 10 Voyages
- 1 Tus/ Tad salarié

Pour ne pas empêcher la mobilité sur le territoire, ces titres ont été donné gracieusement aux usagers.

Aussi, il est à noter que les recettes de la boutique bus, sont gérées par délégation du Service Comptable de Gestion (SGC) de Soissons par l'Agent Régisseur du SITUS.

Il est a noté une perte financière dans la Régie de Mars 2023.

Avec la nouvelle réglementation en vigueur, il est demandé aux ordonnateurs de prendre en charge les pertes financières liées aux régies de recettes.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical, d'approuver la prise en charge des pertes financières soit :

- 1356,10 € pour 216 titres
- 1270 € pour la régie de recette
- 95 € pour 25 carnets de 10 tickets

**Avis FAVORABLE du Bureau Syndical.**

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

Les membres du Comité Syndical après en avoir délibéré approuvent la prise en charge des pertes financières du S.I.T.U.S et de la Régie de recette soit :

- 1356,10 € pour 216 titres
- 1270 € pour la régie de recette
- 95 € pour 25 carnets de 10 tickets

**Vote :**

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents

Affiché, le 21 avril 2023

Pour extrait conforme,

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du S.I.T.M.

Thierry ROUTIER

